

Règlement Intérieur du Centre de Loisirs



Présentation:

Accueil & Loisirs est une association de loi 1901, gérée par des bénévoles. L'association est un Espace de Vie Sociale et a l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire. Le Centre de Loisirs est déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES 35), nous accueillons les enfants de 3 à 12 ans scolarisés. C'est un accueil à caractère éducatif, ouvert en périscolaire (avant et après l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Fonctionnement:

Le centre de loisirs offre aux enfants durant leurs temps libres, une ouverture au monde, un espace d'expérimentations nouvelles et d'accès à la culture. Lieu de mixité sociale et culturelle, d'apprentissage du « vivre ensemble », il favorise l'autonomie des enfants. Les Projets Éducatif et Pédagogique sont consultables au Centre de Loisirs.

Modalités d'inscription:

- Le dossier d'inscription (Fiche sanitaire + Photocopie des vaccins à jour) doit être complet avant la 1ère présence de l'enfant, toute modification devra être signalée aux directeurs.
- Nous demandons **la notification M.D.P.H. et/ou A.E.E.H.** pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques.
- L'inscription est obligatoire auprès des directeurs dans la limite des places disponibles, relative à la réglementation du S.D.J.E.S. Les dates d'inscription seront communiquées par affichage.
- L'adhésion à l'association est obligatoire : 20 € / famille, valable pour l'année scolaire du 1er Septembre 2026 au 31 Août 2027. L'adhésion à l'association donne accès à toute la famille aux services proposés par l'association.

Les Impératifs pour le Périscolaire (avant et après l'école):

- ✓ De 7H30 à 8H15 à Astro'Mômes pour TOUS les enfants scolarisés (de 3 à 12 ans).
- ✓ De 16H30 à 19H à l'Espace Coccinelle pour les enfants scolarisés de maternelle en T.P.S./P.S./M.S., et à Astro'Mômes pour les enfants scolarisés en G.S. et en élémentaire.
- ✓ Les parents et non les enfants doivent prévenir impérativement les animateurs de l'arrivée et du départ de l'enfant : le départ non signalé sera facturé jusqu'à 19H.
- ✓ Facturation à la 1/2 heure sauf 1ère heure le soir, non fractionnable **dès la prise en charge de l'enfant à l'école + 2 * 1/2H correspondant à la fourniture du goûter par l'association.** Toute 1/2 heure entamée est due.

Les Impératifs pour les Mercredis et les vacances :

- ✓ Ouvert de 7H30 à 19H les mercredis et pendant les vacances.
- ✓ Pour les inscriptions à la 1/2 journée : arrivées/départs à 12H au plus tard et 13H30 au plus tôt.
- ✓ Les inscriptions qui ne seront pas annulées le vendredi soir au plus tard à 18H00 (pour les mercredis) ou dans la limite des dates d'inscription (pour les vacances) seront facturées sauf sur **justificatif médical de l'enfant** à fournir sous 7 jours.
- ✓ Les inscriptions pour les vacances seront validées à condition que les factures antérieures soient soldées.
- ✓ **Fermeture annuelle deux semaines du 2 au 15 août 2027 inclus.** L'association se réserve le droit de fermer également la structure selon le nombre d'enfants inscrits (minimum 20) lors des vacances scolaires.

Pour les Mercredis et les Vacances, la priorité sera donnée aux enfants résidant à La Mézière.

Facturation :

- ✓ **À compter du 1^{er} septembre 2026, aucune facture sera envoyée, nous vous les transmettons par mail.**
- ✓ Les paiements se font à réception des factures.
- ✓ Le prélèvement automatique est conseillé; en cas de prélèvement refusé, il sera facturé 12,50€ (frais bancaires).
- ✓ Nous acceptons les chèques **CESU pour le périscolaire** (avant et après l'école) et les **ANCV pour les vacances**. Merci de faire l'appoint, aucune monnaie ne sera rendue.
- ✓ Tout dépassement après la fermeture sera automatiquement facturé 9€.

- ✓ Suite à 3 relances écrites d'impayés, l'association sera en droit de ne plus accueillir votre(vos) enfant(s) au sein des structures.
- ✓ Les repas assurés par le restaurant municipal, sont facturés par la mairie de La Mézière. Pour toutes absences, un justificatif médical doit être transmis au service concerné. Vous devez fournir à la municipalité un justificatif CAF de moins de 3 mois pour l'application de la tarification selon votre quotient familial.

Les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Cette nouvelle grille repose désormais sur 10 tranches de quotient familial, afin de mieux prendre en compte la situation de chaque famille et de proposer une tarification plus progressive.

Pour bénéficier du tarif correspondant à votre situation, nous vous invitons à transmettre votre N° d'allocataire CAF. Sans celui-ci, le tarif le plus élevé sera appliqué.

	La Mézière			Hors communes	
	Périscolaire ½ heure	Journée	½ Journée	Journée	½ Journée
<i>QF 0 à 400 €</i>	0,55 €	8,00 €	6,50 €	19,89 €	14,77 €
<i>QF 401 à 750 €</i>	0,71 €	9,66 €	8,00 €	20,29 €	15,07 €
<i>QF de 751 à 900 €</i>	0,88 €	11,41 €	9,76 €	22,07 €	16,86 €
<i>QF de 901 à 1050 €</i>	0,98 €	13,01 €	10,75 €	23,07 €	17,86 €
<i>QF de 1051 à 1250 €</i>	1,00 €	13,26 €	11,00 €	23,30 €	18,04 €
<i>QF de 1251 à 1500 €</i>	1,12 €	15,30 €	12,50 €	24,76 €	19,54 €
<i>QF de 1501 à 1800 €</i>	1,28 €	16,56 €	13,47 €	25,65 €	20,44 €
<i>QF de 1801 à 2199 €</i>	1,30 €	16,86 €	13,57 €	25,90 €	20,64 €
<i>QF de 2200 à 2600 €</i>	1,32 €	17,16 €	13,87 €	26,16 €	20,84 €
<i>QF > 2601 €</i>	1,35 €	17,46 €	14,17 €	26,41 €	21,04 €
<i>N°allocataire non communiqué ou non CAF/MSA</i>	1,37 €	17,75 €	14,47 €	26,66 €	21,24 €

Si vous habitez à La Mézière et que vous rencontrez des difficultés, vous pouvez solliciter le C.C.A.S. (contact : 02.99.69.33.36).

Informations pratiques :

- Les trousse à pharmacie nominatives remises aux directrices dans le cadre d'allergie(s) ou de traitements spécifiques sont de la responsabilité des représentants légaux (modification de posologie, dates de péremption, changement de traitements...).
- Toute maladie contagieuse constatée entraînera l'éviction immédiate de l'enfant et ce jusqu'à guérison complète (certificat médical à l'appui).
- L'Association Accueil & Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets ou de vêtements.
- Dans le cadre des activités extra scolaire de votre enfant lors du centre de loisirs (foot, danse...), une autorisation parentale de sortie est obligatoire et nous déclinons toutes responsabilités lors de son absence.
- Aucun médicament ne sera administré aux enfants par l'équipe pédagogique sauf en cas d'urgence défini par un protocole personnalisé dans le cas par exemple d'enfant allergique.
- Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre demande à rgpd@synoptic.pro. Une copie de votre pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de non-respect de ces obligations, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour plus d'informations, contactez les directrices :

- Hélène COLAS au 07 61 71 49 53 ou centredeloisirs@accueiletloisirs.fr
- Mathilde CHENARD au 06 99 16 11 37 ou centredeloisirs@accueiletloisirs.fr

